



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

REPÉRAGE ET ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NIORT
- APPROBATION DU CONTRAT D'ACCORD
CADRE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
18 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

**LOGISTIQUE ET MOYENS
GENERAUX**

**REPÉRAGE ET ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU CONTRAT D'ACCORD
CADRE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Afin de lutter contre la multiplication de tags et autres graffitis sur les murs de la Ville, la municipalité a souhaité assurer un service d'enlèvement gratuit pour tous les bâtiments situés sur le territoire de la Ville. Pour ce faire, il est proposé de passer un contrat d'accord cadre intégrant les prestations de repérage des graffitis dans la ville et leur enlèvement.

Cet accord cadre intègre une clause d'insertion sociale sur la partie repérage de la prestation.

Il s'agit d'un accord cadre, passé pour une période de deux ans, renouvelable 1 fois.
Les marchés conclus sur la base de l'Accord Cadre sont fractionnés à bons de commande et ne fixent ni minimum ni maximum.
L'engagement contractuel sur deux ans est fixé de 150 000 € HT à 260 000 € HT.

Suivant le classement des offres établi par la Commission d'Appel d'Offres du 6 mars 2009, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le contrat d'accord-cadre attribué à l'entreprise :

Société : SAS HTP
Adresse : 61 rue de la Chapelle – 75 018 PARIS

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats d'accord-cadre à venir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL